



Dreux, le 16 mars 2020

LE SOUS-PREFET DE
L'ARRONDISSEMENT DE DREUX
Pôle Citoyenneté - Sécurité
Affaire suivie par : M. Alexandre Verres
Tél : 02 37 27 72 00
Fax : 02 37 46 80 72
Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

**Arrêté n° 2020-20 SP/DREUX
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire
de la « SARL POMPES FUNEBRES MARBRERIE STEPHANE PERCHE » situé à LUISANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-72 et D 2223-34 à D 2223-39 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-02/86 en date du 27 mars 2004 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARL Pompes Funèbres Marbrerie Stéphane Perche;

Vu l'arrêté modificatif n° 2017-06/26 en date du 12 juin 2017 portant changement d'adresse ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée par Monsieur Stéphane PERCHE pour son établissement « Pompes funèbres marbrerie STEPHANE PERCHE » situé 30 Bis Avenue Maurice Maunoury 28600 LUISANT en date du 20 février 2020, réputée complète le 16 mars 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par Mme la Préfète d'Eure au Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, en date du 14 janvier 2020 ;;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

ARRETE

Article 1er : « La SARL Pomes Funèbres Marbrerie Stéphane Perche » sise 30 ter, avenue Maurice Maunoury 28600 LUISANT exploitée par M. Stéphane PERCHE est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards.
- Fourniture des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

L'habilitation concernant ces activités est accordée pour une période de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.



Article 2 : L'établissement est également habilité à sous-traiter dans les conditions définies ci-dessous et, sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant, l'activité funéraire suivante :

- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire : Pompes Funèbres Marbrerie Stéphane PERCHE, sise 4 bis, Rue Jean Décote 28600 LUISANT

Article 3 : Le numéro d'habilitation est 20-28-0046.

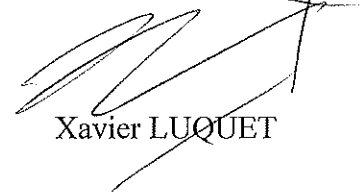
Article 4 : L'établissement est placé sous la responsabilité de Monsieur Stéphane PERCHE, représentant légal.

Article 5 : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

Article 6 : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 7 : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de LUISANT, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à Stéphane PERCHE, représentant légal.

Le Sous-préfet



Xavier LUQUET

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif sis 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.